

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 août 2022

L'an deux mille vingt et un et le 18 août à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 09 août, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Marie-Paule ROGOU, Maire.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	4
Nombre de voix contre :	9
Nombre d'abstentions :	0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Engagement de la Commune dans le projet d'accord relatif au développement des énergie renouvelables sur le territoire de la CCBD

La Commune a reçu en date du 01/08/2022 un courrier du Président de la CCBD concernant un projet d'accord relatif au développement des énergie renouvelables sur le territoire de la CCBD.

Le principe général de ce Schéma EnR s'appuie sur une analyse du potentiel EnR qualifié et quantifié et un scénario ambitieux mais raisonné.

- Il propose une stratégie, un cadre d'intervention, une méthode de travail et une boîte à outils opérationnelle.
- Il n'y a pas de principe de subsidiarité avec les communes membres. Chacun pourra prendre ses propres initiatives ou adhérer à la démarche et aux outils proposés prévus dès le départ dans une dimension souple, collective et participative.
- Il se veut force de proposition pour l'élaboration et la mise en œuvre des schéma régionaux S3REnR dans l'objectif de renforcer les infrastructures existantes et développer les infrastructures réseaux au plus proche des besoins géographiques recensés, tout particulièrement au-delà d'un rayon de 15 km du poste sources de Veynes :
 - Renforcement du poste source de Veynes, renforcement de la ligne Ventavon-Veynes, le renforcement des réseaux du Haut Buëch et la création d'un poste source dans le haut Buëch avec l'inscription d'une étude technico-économique dédiée.
 - Prise en compte des interconnexions et renforcement ces infrastructures du Sisteronnais Buëch.
- Il acte le principe de mise en œuvre des projets EnR par la puissance publique, et prévoit, selon une logique circulaire et solidaire, d'affecter les ressources d'exploitations au développement de ces solutions et de certains projets ou actions tant publiques que privées en faveur de la transition énergétique, à l'échelle des 20 communes membres.

Cette stratégie communautaire permettra à la CCBD d'inciter, d'accompagner, de prendre part ou d'être maître d'œuvre pour le développement de projets EnR et producteur d'énergies renouvelables à partir de celles-ci. La communauté de communes se donne ainsi les moyens de créer une structure juridique et participer à des sociétés de projets.

La Majorité du Conseil Municipal souhaiterait avoir la liste des bâtiments concernés, ainsi que la délibération n°2022/58a annulant et remplaçant la délibération De2022/58 prise lors du Conseil

Communautaire du 04 juillet 2022. Le motif de correction concerne une erreur matérielle dans le tableau des votes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **N'APPROUVE PAS** le Schéma EnR qui traduit l'engagement de la CCBD dans le développement des Energies Renouvelables selon une logique circulaire et solidaire,
- ✓ **N'AUTORISE PAS** le Maire à signer le protocole d'accord joint en annexe,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. P. Rogou
Marie-Paule ROGOU

